

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE HAUTE LOIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRADELLES

Date de convocation : 06.10.2025
Nombre de membres : 15
du Conseil : 13
en exercice : 13
ayant pris part à la délibération : 13

Séance du 10 Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le Vendredi 10 Octobre 2025, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain ROBERT, Maire.

Présents : Alain ROBERT, Raphaël ROLLAND, Patrick ANGLADE, Elisabeth LYOTARD, Stéphanie FERET-BOULRANGER, Christine REPETTI, Aurélie ROBERT, Guillaume FORESTIER.

Représentés : Annie WICKE, Aglaé MACHELART, Olivier LACAZE, Bernard RIEU, Jean François ASSENS.

Absent : Aucun

Secrétaire de Séance : Stéphanie FERET-BOULANGER.

N°2025-110

Objet : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 Septembre 2025.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 10 Septembre 2025.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 Septembre 2025.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

N°2025-111

Objet : Décision Modificative Budget VVF.

Au vu de la situation Budgétaire, Monsieur le Maire, propose les virements de crédits détaillés ci-après :

AR Prefecture

043-214301541-20251010-LIST_OCT_25-DE
Recu le 16/10/2025

Fonctionnement Dépense

CHAPITRE	COMPTE	INTITULE	MONTANT	MONTANT
011		Charges à caractère général		
	60612	Énergie – Électricité		+10 000.00€
	627	Services bancaires et assimilés		+ 100.00€
				= +10 100.00€

Fonctionnement Recette

CHAPITRE	COMPTE	INTITULE	MONTANT	MONTANT
75		Autres produits de gestion courante		
	752	Revenus des immeubles		+10 100.00€
				=
				+10 100.00€

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,
AUTORISE les virements de crédits détaillés ci-dessus.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

N°2025-112

Objet : Proposition d'une ligne de crédit sur 3 ans en attente de perception des subventions et du FCTVA (Place de la Halle).

VU, les difficultés de trésorerie actuelle et afin de faire face aux dépenses d'investissement dues aux travaux en cours Place de la Halle et la Ruine Fayolle- Maison Soulège cela dans l'attente de perception des subventions et du FCTVA liés au dits investissements.

Monsieur le Maire propose une ligne de crédit sur 3 ans pour un montant de 500 000 € empruntés.
Ci-dessous de détail d'amortissement.

	Échéance	Capital restant dû (€)	Amortissement (€)	Intérêt (€)	Échéance (€)
1		500 000,00	0,00	3 312,50	3 312,50
2		500 000,00	0,00	3 312,50	3 312,50
3		500 000,00	0,00	3 312,50	3 312,50
4		500 000,00	0,00	3 312,50	3 312,50
5		500 000,00	0,00	3 312,50	3 312,50
6		500 000,00	0,00	3 312,50	3 312,50
7		500 000,00	0,00	3 312,50	3 312,50
8		500 000,00	0,00	3 312,50	3 312,50
9		500 000,00	0,00	3 312,50	3 312,50
10		500 000,00	0,00	3 312,50	3 312,50
11		500 000,00	0,00	3 312,50	3 312,50
12		0,00	500 000,00	3 312,50	503 312,50
Total			500 000,00	39 750,00	539 750,00

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

AR Prefecture

043-214301541-20251010-LIST_OCT_25-DE
Recu le 16/10/2025

APPROUVE, la ligne de crédit, à hauteur de 500 000 €, sur la durée de 3 ans au taux de 2.65 % auprès de la Caisse d'Epargne.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

N°2025-113

Objet : Mode de fixation des prix de vente des appartements issus du Village de Vacances.

La commune Pradelles est propriétaire de l'ensemble immobilier situé sur la parcelle AD N°159 pour 6974m² de terrain avec deux corps de bâtiments ayant chacun 11 appartements.

Par décision du conseil municipal : délibération N°2021-051 en date du 25.06.2021 acte d'une mise en copropriété du bien avec mise en vente des appartements (lots.)

Suite à l'estimation financière demandée au service des domaines en 2021, il apparaît une évaluation du prix de chaque bâtiment ainsi que du prix d'un appartement de 4 et de 6 personnes.

Du fait de la valeur variable de chaque appartement directement lié à sa situation et à son environnement.

Du fait de travaux portés au bénéfice de l'ensemble immobilier en termes de raccordements individuels en eau et en électricité et de la réfection du parking privatif présent en entrée sur la parcelle.

Considérant la note attribuée à chaque appartement par une commission d'élus en date du 2 octobre 2021 (notation prenant en compte, la vue extérieure, l'état, l'accessibilité, la luminosité, etc....) ; une note moyenne de 1 à 10 est attribuée par logement.

Considérant le coût des travaux exécutés à ce jour.

Considérant l'attente d'acheteurs pré-positionnés en rang d'arrivée strictement enregistrés pour chaque appartement en mairie. (Rangs 1,2,3,4 etc....)

Considérant les orientations prises en commission d'élus en charge de ce dossier jeudi 2 octobre 2025.

Il est proposé au conseil municipal de valider un taux d'ajustement du prix estimé par le service des domaines pour chaque type d'appartement. (Estimation 2021 de 30 000€ pour un 4 personnes et 38 000€ pour un 6 personnes).

Il est proposé au conseil municipal de valider un prix par dixième de point de la note afin de définir le prix de vente de chaque appartement en fonction de sa note et cela à la hausse comme à la baisse à partir de la note moyenne de 5 sur 10.

Exemple : Un appartement noté à 6,40 verra son prix augmenter de 14 (5 à 6.4 = 14 dixièmes) x 150€ (prix à définir €) = 2100€ en plus du prix des domaines de 2021.

Un appartement noté 4,70 verra son prix baisser de 3 x 150€ = 450€ en moins du prix estimé par les domaines.

Après débat :

- Il est validé de fixer un taux d'actualisation global du prix en addition de celui estimé par le service des Domaines : Taux fixé = (5%) pour chaque appartement (lot).

AR Prefecture

043-214301541-20251010-LIST_OCT_25-DE
Recu le 16/10/2025

- Il est validé de fixer un montant du dixième de point attribuable à chaque appartement en fonction de la note. Prix du dixième de point fixé à (150€).

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- **FIXE**, le prix de vente de chaque lot (appartement) selon les critères établis en commission et débattues lors de la présente réunion du conseil municipal,
- **FIXE**, le prix défini sur une année à compter de cette date,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire :
 - ✓ **A communiquer les prix de vente de chaque appartement accompagné du règlement de copropriété à tout acheteur,**
 - ✓ **A signer tout compromis de vente sur cette seule évaluation du prix, toute autre proposition d'achat devra être soumise à approbation du conseil municipal.**

Tableau de tarification actualisées de chaque lot selon la proposition (vendus meublés et en l'état de la Commission du 02.10.2025

Nombre Appart	Numéro Appart	Capacité Personne	Estimation des Domaines Prix avant modulation	Moyenne Evaluée le 2.10.25 + 5%	Evaluation du 16.10.21	Mode de Calcul €/10 ^{ème} de Point Supérieur à 5	Prix Déterminé en commission du 02.10.2025
Bâtiment A							
1	A7-22-PMR	2	37 000 € (délib 10.12.21)	+ 1 850 € =38 850 €	7.6	7.6-5 = 2.60 2.60 x 10 = 26 26 x 150 = 3 900 € = +3 900 €	=42 750€
2	A4-12	4	30 000 €	+1500 € =31 500 €	7.7	7.7-5 = 2.70 2.70 x 10 = 27 27 x 150 = + 4050 € = + 4050 €	=35 550 €
3	A4-14	6	38 000 €	+1 900 € =39 900 €	7.1	7.1-5 = 2.10 2.10 x 10 = 21 21 x 150 = +3 150 € = + 3 150 €	=43 050 €
4	A4-15	4	30 000 €	+1500 € =31 500 €	6.4	6.4 - 5 = 1.40 1.40 x 10 = 14 14 x 150 = 2 100 € = 2 100 €	=33 600 €
5	A4-16	6	38 000 €	+1 900 € =39 900 €	6.7	6.7 - 5 = 1.70 1.70 x 10 = 17 17 x 150 = + 2 550 € = +2 550 €	= 42 450 €
6	A4-17	4	30 000 €	+1500 € =31 500 €	5.1	5.1-5 = 0.10 0.10 x 10 = 1 1 x 150 = +150 € = +150 €	= 31 650 €
7	A5-18	6	38 000 €	+1 900 € =39 900 €	5.7	5.7-5 = 0.70 0.70 x 10 = 7 7x 150 = +1050 € = + 1050 €	=40 950 €

AR Prefecture

043-214301541-20251010-LIST_OCT_25-DE
Reçu le 16/10/2025

8	A5-19	6	38 000 €	+1 900 € =39 900 €	6.3	6.3- 5 = 1.30 1.30 x10 = 13 13 x 150 = + 1950 € =+1950 €	=41 850 €
9	A6-20	6	38 000 €	+1 900 € =39 900 €	5.7	5.7-5 = 0.70 0.70 x 10 = 7 7x 150 = + 1050 € = + 1050 €	= 40 950 €
10	A6-21	4	30 000 €	+1500 € =31500 €	6.0	6-5 = 1 1x10 = 10 10x150 = + 1 500 € = + 1500 €	= 33 000 €
11	A8-23	6	38 000 €	+1 900 € =39 900 €	5.5	5.5-5 = 0.50 0.50 x 10 = 5 5 X150 = +750 € = + 750 €	= 40 650 €

Bâtiment B							
Nbre Appart	Numéro Appart	Capacité	Estimation des Domaines Prix avant modulation	Moyenne évaluée le 2.10.25 + 5%	Evaluation du 16.10.21	Mode de Calcul €/10 ^{ème} de Point Si supérieur à 5	Prix Déterminé en commission du 02.10.2025
1	B1-1	4 Personnes	30 000 €	+1500€ = 31 500 €	5.7	5.7-5 = 0.70 0.70 X 10 =7 7x150 = 1050 € = +1050 €	=32 550€
2	B2-2	4 Personnes	30 000 €	+1500€ = 31 500 €	5.4	5.4-5 = 0.40 0.40 X10 =4 4 x 150 = 600 € = + 600 €	= 32 100 €
3	B2-3	4 Personnes	30 000 €	+1500€ = 31 500 €	6.7	6.7-5 = 1.7 1.7 X 10 = 17 17 x 150 = 2 550 € = + 2550 €	= 34 050 €
4	B2-4	4 Personnes	30 000 €	+1500€ = 31 500 €	5.2	5.2 - 5 = 0.20 0.20 X10 = 2 2 X 150 = 300 € = + 300 €	=31800 €
5	B2-5	6 Personnes	38 000 €	+1900 € =39 900 €	6.9	6.9-5 = 1.9 1.9 X10 = 19 19X150 = 2850 € = + 2850 €	= 42 750 €
6	B3-6	4 Personnes	30 000 €	+1500€ = 31 500 €	5.4	5.4-5 =0.4 0.4 X10 = 4 4 X 150 = 600 € =+ 32 100 €	= 32 100 €
7	B3-7	4 Personnes	30 000 €	+1500€ = 31 500 €	8	8-5 = 3 3x10 = 30 30x 150 = 4 500 € =+ 4500 €	= 36 000 €

AR Prefecture

043-214301541-20251010-LIST_OCT_25-DE
Recu le 16/10/2025

8	B3-8	6 Personnes	38 000 €	+1900 € =39 900 €	7.3	7.3-5 = 2.3 2.3 X 10 =23 23 X 150 = 3 450 € = + 3 450 €	= 43 350 €
9	B3-9	6 Personnes	38 000 €	+1900 € =39 900 €	6.4	6.4-5 = 1.4 14x10 = 14 14 X 150 = 2100 € = + 2 100 €	= 42 000 €
10	B3-10	4 Personnes	30 000 €	+1500€ = 31 500 €	4.7	4.7-5 = 0.3 0.3 x10= 3 3 X 150 = 450 € = - 450 €	=31 050 €
11	B3-11	4 Personnes	30 000 €	+1500€ = 31 500 €	5.5	5.5-5 = 0.5 0.5 X 10 = 5 5 x 150 = 750 € = +750 €	=32 250 €

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	NE PARTICIPE PAS AU VOTE	2
	POUR	11

N°2025-114

Objet : Demande de Fonds de Concours 2025 à la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles pour la réalisation d’entourages et de plateformes pour les bacs d’ordures ménagères et bacs jaunes

Vu l’article L5214-16 V du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit, en effet, qu’afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d’un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours »,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Pays de Cayres Pradelles, et notamment les dispositions incluant les 20 communes membres,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Pays de Cayres Pradelles, et notamment les dispositions incluant la commune de Pradelles comme l’une de ses communes membres,

Vu le règlement encadrant les conditions de versement des fonds de concours pour les plateformes et entourages des containers réalisés par les communes, validé par le conseil communautaire délibération du 19 décembre 2024,

Considérant que la communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles souhaite accompagner financièrement les communes pour la réalisation de plateformes et d’entourages pour les bacs ordures ménagères et bac jaunes (multi-matériaux),

Considérant que la commune de Pradelles à réaliser 22 Plateformes et entourages sur l’ensemble de son territoire ce qui représente 66, 66 % du total des points de regroupements,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n’excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

AR Prefecture

043-214301541-20251010-LIST_OCT_25-DE
Reçu le 16/10/2025

ENTENDU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de solliciter le versement du fonds de concours à la Communauté de Communes des Pays de Cayres Pradelles, à hauteur **8 136.39 €** maximum pour la réalisation de leurs plateformes et entourages pour un autofinancement de la commune du même montant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ce versement.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

N°2025-115

Objet : Demande de Fonds de Concours 2025 à la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles pour la Piscine.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année, la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles attribue un fonds de concours relatif au fonctionnement de la piscine de Pradelles au titre d'un équipement touristique structurant.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de solliciter un fond de concours identique aux années précédentes et d'accepter le versement du fonds de concours de l'année 2025 pour un montant de 10 000 €,

CHARGE, Monsieur le Maire, de faire le nécessaire auprès de la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

N°2025-116

Objet : Location annuelle Gîte d'Etape – Proposition de tarif annualisé sur 12 mois.

Vu, le besoin de fonctionnement du gîte communal situé rue Basse-cour parcelle AE N°034,

Vu, la délibération N°2025-012 ayant pour objet les tarifs du gîte communal,

Vu, l'absence de délibération permettant une location annuelle du gîte communal,

AR Prefecture

043-214301541-20251010-LIST_OCT_25-DE
Recu le 16/10/2025

Considérant, les deux candidatures réceptionnées en date du 15.09.2025 et du 2.10.2025 pour une exploitation du gîte communal sous contrat d'un an renouvelable.

Monsieur le Maire propose une location annelle du Gîte d'Etape pour une activité d'accueil (hors charges)

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **VALIDE** le choix du 1^{er} rang et à défaut du 2^{ème} rang.
- **FIXE** le prix de location annuelle à 3600 € soit 300 €/ mois payable tous les mois et limité à un an avec possibilité de renouvellement à défaut de vente.
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document de location selon les modalités validées en conseil.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

N°2025-117

Objet : Recensement à la Population : Rémunération des agents recenseurs

Texte de loi communiqué par l'INSEE

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code général de la fonction publique,

Vu, la loi n°2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre,

Vu, le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu, le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner des coordonnateurs et de créer deux emplois d'agents recenseur afin de réaliser les opérations du recensement qui se dérouleront du 15 Janvier jusqu'au 14 Février 2026,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

- De rembourser au coordonnateur communal du recensement de la population et de de l'agent municipal chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de leurs frais de mission en application de l'article L.2123-18 du C.G.C.T.
- En sus, il sera versé 0 € (brut) pour chaque séance de formation.
- La création de deux emplois d'agent recenseur vacataire afin d'assurer les opérations du recensement de la population.
- Chaque agent recenseur percevra la somme de 800 € Net pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2026.
- Un forfait complémentaire de 2 € sera versé en fonction de l'état d'avancement de la collecte pour chaque logement et/ou du nombre de questionnaires recueillis en tenant compte du nombre de passages effectués par l'agent recenseur pour chaque logement ;

AR Prefecture

043-214301541-20251010-LIST_OCT_25-DE
Reçu le 16/10/2025
10 Octobre 2025

Les agents recenseurs recevront 40€ net pour chaque séance de formation et 30€ net soit pour la demie journée de repérage.

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

N°2025-118

Objet : Sollicitation du conseil pour anticiper les besoins de contractuels permanents ou pour accroissement d'activité.

Le conseil municipal est informé des échéances de fins de contrats à venir pour deux postes (administratif et technique).

L'agent en poste administratif pour remplacement d'une durée de 6 mois arrive à échéance au 31 octobre. Il est proposé de le reconduire sur une période de 3 à 6 mois à la convenance de l'agent avant de délibérer sur une autre formalisation négociée.

L'agent en poste sur le technique pour accroissement d'activité d'une durée de 6 mois arrive à échéance au 30 novembre.

Il est proposé un contrat permanent d'un an à l'agent sur poste existant ou avec création du poste.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **VALIDE** ces deux propositions de renouvellement ou de création de poste,
- **CHARGE**, Mr le Maire de signer ces contrats avec les agents en poste selon les modalités réglementaires.

N°2025-119

Objet : Accompagnement de fin d'année des agents au titre de l'année 2025

Monsieur le Maire expose que la collectivité a décidé d'attribuer des chèques cadeaux en faveur du personnel communal pour les fêtes de fin d'année.

Il est proposé d'offrir à chaque agent de la commune, une prime de 11 € par mois, en chèque cadeau qui seront remis aux agents en décembre 2025.

Monsieur le Maire propose une modalité dans l'octroi de cette prime, à savoir :

AR Prefecture

043-214301541-20251010-LIST_OCT_25-DE
Recu le 16/10/2025

Tout agent ayant bénéficié d'arrêt ne percevra pas la prime mensuelle de 11 € pour les mois concernés par le ou les arrêts de travail au-delà de 3 jours d'arrêt.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE :

- L'accompagnement de fin d'année des agents,
- Les modalités d'octroi de la prime mensuelle de 11 € portant sur la présence des agents en poste, à savoir, le décompte des 11 € mensuel pour tout arrêt de travail.

CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer cet accompagnement.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	1
	CONTRE	0
	POUR	12

N°2025-120

Objet : Fixation du Tarif de Contrôle d'assainissement non collectif.

Vu, la récente mise en place du service commun Eau Assainissement entre la Communauté de Communes des Pays de Cayres Pradelles et la commune de PRADELLES,

Vu, le besoin croissant des demandes de diagnostic pour les installations d'assainissement non collectif (concernées par le SPANC),

Monsieur le Maire indique aux membres qu'il s'avère nécessaire de mettre en place un tarif pour le contrôle des installations d'assainissements non collectif, au vu de la mise en place du Service Commun entre la Communauté des Communes et la Commune.

Monsieur le Maire propose de fixer le coût de ce diagnostic à 200 € par contrôle.

Le personnel du service commun Eau Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de CAYRES PRADELLES sera en charge du contrôle.

Le montant de ce diagnostic restera à la charge du propriétaire demandeur et sera réglé à la commune de PRADELLES.

Pour chaque diagnostic une convention sera établie par les services de la Communauté des Communes.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

FIXE, le prix de contrôle d'assainissement non collectif, à 200 €, à la charge du propriétaire demandeur avec titre de recettes à la clef, émis par la commune.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

AR Prefecture

043-214301541-20251010-LIST_OCT_25-DE
Reçu le 16/10/2025

N°2025-121

Objet : Travaux d'éclairage Public : Remplacement EP le long de la national.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 28 872.76 € HT,

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 % soit :

$$28\,872.76 \times 55 \% = 15\,880.02 \text{ euros}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
- **DE CONFIER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire, auquel la commune est adhérente,
- **DE FIXER** la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de : 15 880.02 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy en Velay, comptable public du Syndicat. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- **D'INSCRIRE** à cet effet la somme de 15 880.02 au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	1
	CONTRE	0
	POUR	12

**Pour extrait conforme,
A PRADELLES, le 10 Octobre 2025
Alain ROBERT**



AR Prefecture

043-214301541-20251010-LIST_OCT_25-DE
Reçu le 16/10/2025